



Voies  
Navigables de  
France



Béthune, le 14 janvier 2026

Madame Cécile AVEZARD  
Directrice générale  
Voies navigables de France

**Objet :** Demande de consultation des personnels concernés par la fermeture de sites non-pérennes

Madame la Directrice générale,

À la suite de la réunion du lundi 12 janvier consacrée au préavis de grève déposé par **la CFDT-VNF**, ainsi que des échanges que vous avez eus avec **FO-VNF** dans le prolongement de leur lettre ouverte, nous souhaitons revenir vers vous conjointement afin de formaliser une proposition que nous estimons aujourd’hui indispensable.

Force est de constater qu’après plus d’une année de discussions, les négociations relatives au projet d’Accord Mobilité Géographique (AMG) se trouvent dans une situation de blocage profond. Ce blocage résulte directement du revirement récent opéré par la direction générale sur des engagements qui avaient pourtant été présentés comme des préalables constitutifs à l’ouverture même de ces négociations, en particulier celui relatif à l’impossibilité de fermer un site tant qu’y demeurent au moins quatre agents.

La nouvelle orientation que vous avez exprimée, consistant à conditionner la poursuite des négociations à l’abandon de ce seuil, place les organisations syndicales comme les personnels devant une alternative structurante :

- soit poursuivre la négociation d’un accord AMG au prix d’un renoncement à une garantie fondamentale du cadre social de VNF ;
- soit renoncer à cet accord afin de maintenir le principe du Zéro Mobilité Géographique Imposée, impliquant l’absence de fermeture de sites tant que des agents y sont affectés, mais sans mise en place de dispositifs d’accompagnement spécifiques à VNF.

Cette alternative engage directement et durablement les personnels concernés au premier chef, à savoir les agents actuellement affectés sur les 155 sites identifiés comme non pérennes.

Dans ce contexte, et au regard de l'écart manifeste entre la nouvelle vision portée par la direction générale et celle défendue par les deux organisations syndicales majoritaires de l'établissement, **la CFDT-VNF et FO-VNF** vous proposent formellement d'organiser une consultation directe des personnels concernés.

Cette consultation aurait pour objectif :

- de permettre aux agents impactés de se prononcer de manière éclairée sur les deux options aujourd'hui en balance ;
- de donner un mandat clair et incontestable aux représentants du personnel quant à la suite à donner aux négociations ;
- d'éclairer la direction générale sur la volonté réelle des personnels directement concernés par les conséquences de l'absence ou de la conclusion d'un accord AMG.

Nous proposons que cette consultation fasse l'objet d'une concertation préalable entre la direction et les organisations syndicales sur :

- son organisation et son calendrier ;
- ses modalités de suivi et de transparence ;
- le contenu précis et objectivé de l'information fournie aux agents, explicitant sans biais les tenants et aboutissants de chacune des deux options soumises à consultation.

**Cette démarche ne poursuit qu'un seul objectif** : replacer les personnels au cœur des décisions qui engagent leur avenir professionnel, leurs conditions de travail et leurs implantations locales, dans un esprit de responsabilité et de loyauté du dialogue social.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un refus opposé à cette proposition serait de nature à interroger profondément la réalité de l'écoute et du dialogue social que la direction affirme vouloir maintenir.

Dans l'attente de votre réponse, **la CFDT-VNF et FO-VNF** continueront à informer les personnels en toute transparence des suites données à ce dossier et des actions qui pourraient en découler.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la CFDT-VNF**  
Rudy DELEURENCE  
SG CFDT-VNF

**Pour Force Ouvrière**  
Arnaud GEOFFROY  
SG FO